

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAYAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La Loi de Deux Ans

La loi de deux ans est enfin définitivement votée; elle entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier prochain. Mais il serait injuste de prétendre que c'est la faute aux nationalistes, aux réactionnaires et même à ces prétendus « progressistes » qui, depuis six ans, manifestent leur ardent amour du progrès en s'opposant à tous ceux qu'on leur propose de réaliser.

Quant nous reprochions à ces progressistes de se confondre partout et toujours avec les cléricaux, des'allier dans une action commune aux pires ennemis de la démocratie, à ceux dont le seul but est de détruire la République, ils nous répondaient que ce qu'ils en faisaient, c'était par grande amitié pour elle. Nous comprenions mal, assurément, l'intérêt de la République. Il paraît qu'en la défendant contre ses adversaires nous la compromettons, tandis qu'ils sauvegardaient son existence en se joignant à ceux qui ne cessent de la combattre. N'ayant pas pu nous convaincre malgré l'excellence de ce raisonnement, les nationalistes, les réactionnaires et les dits progressistes ont décrété que nous sommes des « sectaires », chose admirable quand on appartient à leur secte, mais tout à fait horrible quand on se réclame d'une autre.

Pour ce qui est des réformes, il en fut de même. Nous leur disions : « Il faut bien que vous soyez les adversaires de tout progrès malgré votre nom, puisque vous êtes les amis de ceux qui n'en veulent à aucun prix. » A quoi ils répondaient incontinent que nous n'y entendions rien et qu'il fallait être fou pour vouloir, ainsi que nous en manifestions l'intention, faire des réformes républicaines avec les républicains.

En dépit d'eux, cependant, il s'en est accompli quelques-unes, depuis cinq ans, qui compteront dans l'histoire de la troisième République. La loi de deux ans est de celles-là. C'est un vrai républicain du Sénat, M. Roland qui en prit l'initiative et déposa le premier projet. C'est le général André, sous le ministère Waldeck-Rousseau d'abord, sous le ministère Combes ensuite, qui l'accepta, le prit sous sa responsabilité et le fit voter au Sénat puis à la Chambre. C'est M. Berthelette qui vient d'en assurer le vote définitif. Enfin, dans les deux Chambres, c'est parmi les bons et sûrs démocrates qu'elle a trouvé ses plus énergiques défenseurs. Nous avons donc le droit de dire que cette réforme fut l'œuvre des seuls républicains. Quant aux réactionnaires et aux progressistes, ils n'ont rien négligé pour en compromettre le succès sans aller cependant jusqu'à compromettre leur réélection.

Car ils n'ignoraient pas que cette loi de justice et d'égalité était impatiemment attendue par le pays, ardemment désirée par les électeurs et qu'il en cuirait beaucoup à ceux qui se déclaraient trop ouvertement contre elle. Sans doute, ils voulaient bien sauvegarder les privilèges des fils de la riche bourgeoisie cléricale et nationaliste qui trouvent la caserne admirable pour les enfants du peuple et qui, eux, profitent de toutes les dispenses afin de ne y séjourner qu'un an. Mais leur dévouement n'allait pas jusqu'à vouloir sacrifier à ce sauvetage leurs sièges de députés.

Aussi n'ont-ils pas osé élever contre cette réforme une opposition catégorique et franche. C'est à des procédés sournois qu'ils ont eu généralement recours. Ils se sont ingénies à semer sur son chemin des pièges, des trappes habilement dissimulés.

La motion que M. Lannes de Montebello, député progressiste de Reims, présenta jeudi dernier, à la Chambre, n'était pas autre chose. Il demandait que la Chambre suspendît la discussion de la loi jusqu'à ce que le Conseil supérieur de la guerre eût fait connaître son avis. Si cette motion eût été adoptée, la réforme avortait et cela à l'heure même où tout le monde pouvait croire à sa réalisation

prochaine. Cent quarante-neuf députés réactionnaires, cléricaux, progressistes, ont voté cette motion. Quelques instants après, leur ruse étant déjouée, on voyait la plupart de ces opposants honteux ! voter l'ensemble de la loi.

Voilà à quelles contradictions humiliantes sont réduits ces progressistes que leurs tendances et leurs habitudes entraînent vers la droite et que la nécessité de ménager les apparences obligent à se déjuger eux-mêmes si brutalement. N'est-ce pas une dérision d'entendre ensuite ces mêmes hommes prétendre qu'ils sont le seul parti « sérieux », le seul ayant des traditions et des principes de gouvernement ?

Oh ! nous savons tout ce qu'ils peuvent nous dire pour expliquer leurs actes. Mais nous savons aussi que lorsque les actes sont nets, loyaux et clairs, ils n'ont pas besoin d'explications ni de commentaires. Ils se suffisent à eux-mêmes et s'expliquent d'eux-mêmes. Un vrai républicain n'a pas besoin d'affirmer chaque jour sa sincérité ; il la démontre naturellement par son attitude et sa conduite. A l'époque où les modérés, comme Paul Bert, Jules Ferry, Waldeck-Rousseau, combattaient les cléricaux et les réactionnaires, il ne leur venait pas à l'idée de jurer qu'ils n'étaient pas leurs amis. Tout le monde le voyait bien, parbleu ! Mais depuis que les modérés se sont baptisés « progressistes », ce n'est plus la même chose. En changeant de nom, ils ont changé de politique, mais en sens contraire ; comme quelqu'un dont la physionomie varierait suivant la chemise qu'il endosse. Les progressistes ont quitté Waldeck-Rousseau pour endosser Méline. A la faveur du progrès dans le titre, ils ont accompli un recul dans les faits. Aussi, depuis lors, ils ont toujours besoin « d'expliquer leur attitude ». Ils s'efforcent de rattraper par leurs paroles ce que leurs actes ont de fâcheux et de corriger leur conduite par leurs discours. A nous, ils offrent d'amples satisfactions de mots, aux réactionnaires ils donnent leurs votes et leur concours au Parlement. Plus ils se sont enfoncés dans la réaction et plus ils ont redoublé d'affirmations républicaines. L'un d'eux, M. Jules Legendre, écrivait, il y a quelques temps dans la *Petite Gironde*, que s'ils en voulaient à M. Combes ce n'était pas parce qu'il avait accompli des réformes, mais au contraire parce qu'il n'en réalisait pas assez. Qui s'en serait douté ?

Tout de même ce procédé commence à être trop connu et, pour la loi de deux ans, notamment, les progressistes auront de la peine à faire croire que c'est par amour de la démocratie et des réformes qu'ils se sont efforcés d'en compromettre ou d'en retarder le vote.

Si leur tactique eût réussi, c'était l'ajournement à date éloignée, et, la fin de la législature approchant, c'était peut-être l'avortement.

Puisqu'ils agissent ainsi pour les réformes dont ils se déclarent les partisans, je demande s'il ne vaudrait pas mieux qu'ils en fussent les ennemis ?

Emile LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 27 mars 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre vote quelques projets locaux et le nouveau douzième provisoire pour le mois d'avril prochain.

Puis la discussion générale sur la séparation est reprise.

M. Plichon commence par formuler des critiques à l'adresse du ministère Combes qui seul a voulu et préparé la séparation : c'est une lutte contre le pape ; M. Plichon essaye ensuite de faire l'historique du Concordat et critique vivement la rupture de ce contrat ; le projet en discussion est, dit-il, détestable : la Chambre ne devrait pas toucher à cette question.

M. Barthou monte à la tribune : il déclare qu'avec plusieurs de ses amis, il est décidé à voter le projet de séparation parce que c'est le seul moyen d'assurer la dignité de la France et de la République à l'intérieur comme à l'extérieur.

Il rappelle que Gambetta, Paul Bert, Jules Ferry et Waldeck-Rousseau étaient pour la séparation. M. Barthou dit que cette séparation est nécessaire par suite des violences et des provocations de la politique pontificale, et il combat la thèse qui préconisait la reprise des relations avec le Vatican.

M. Barthou présente quelques considérations historiques sur le Concordat et montre les effets qu'a eu ce Concordat dans l'Etat républicain ; la lutte du clergé contre la République est toujours très vive, on ne saurait en le payant lui assurer des ressources pour mieux combattre le gouvernement.

La séparation s'impose, il la votera ; mais M. Barthou voudrait que certains amendements fussent apportés dans le texte du projet, notamment sur la question des édifices du culte ; il propose un système de location des édifices à un prix fictif et pour une durée très prolongée.

Quant aux pensions allouées aux ecclésiastiques elles seraient équitables ; il demande qu'on laisse la totalité de leur traitement aux vieux curés septuagénaires.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 29 mars 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Fallières annonce la mort de M. Collinot, sénateur de l'Yonne et prononce l'éloge funèbre.

M. Rouvier dépose sur le bureau le 4^e douzième provisoire s'élevant à 468 millions 370.000 francs. Le projet est adopté.

Le Sénat aborde la discussion du budget de 1905.

M. Girault ouvre le débat en critiquant les dépenses trop fortes que l'on sacrifie aux colonies ; il demande la suppression des privilèges et des abus.

M. Dubost fait un exposé très complet de la situation financière : il montre que de nombreuses économies peuvent être faites ; c'est surtout sur le budget des colonies que ces économies peuvent être réalisées.

La suite de la discussion est renvoyée à une date ultérieure.

Et la séance est levée.

Les troubles en Russie

Le cas de Gorki

M. Maxime Gorki est accusé d'avoir écrit une proclamation excitant le peuple à la haine et au renversement du gouvernement par un pathétique exposé des événements sanglants du 9/22 janvier. L'original de cette proclamation a été saisi chez M. Kédrome, avocat et conseiller municipal de Saint-Petersbourg. M. Gorki a avoué en être l'auteur.

Cette circonstance qu'un riche moscovite, M. Morozov, a versé 10,000 roubles de cautionnement pour la libération provisoire de M. Gorki, que ses droits d'auteur devraient avoir enrichi, s'explique par le fait que M. Maxime Gorki consacre presque tous ses revenus littéraires à la fondation et à l'entretien de bibliothèques, réfectoires et autres institutions pour le secours matériel et le développement intellectuel du peuple ; il prend, en outre, à sa charge, les frais d'étude et la subsistance de nombreux étudiants pauvres, dont plusieurs reçoivent de lui un subside mensuel qui atteint cent roubles.

Le mouvement agraire

L'agitation qui s'est manifestée dans le cercle de Gorki prend un caractère plus accentué et gagne en étendue. Les paysans de la localité de Semo-goni ont décidé de cultiver une partie

des terres sans payer de dédommagements au propriétaire, et de résoudre toutes leurs affaires au moyen de représentants élus dans leur sein.

Près de la gare de Mikhailovo, s'est tenue une réunion de paysans et d'ouvriers dans laquelle on a résolu d'obliger les autorités à des concessions, d'exercer au besoin de la violence à leur égard et d'incendier les bâtiments d'administration dans les villages.

Le conseiller d'Etat Wedenbaum, chargé de l'administration de ces villages, a reçu l'ordre d'aller à Gori pour se rendre compte des besoins des paysans.

En raison du caractère menaçant des troubles, des détachements de troupes ont aussi été envoyés.

Troubles et grèves

Des troubles ont éclaté dans le district de Nijne, province de Tchernigoff. Des troupes y ont été envoyées par train express.

Après une grève de trois semaines, l'usine de la Société nouvelle russe à Gousowka a été fermée pour une période indéterminée. 14,000 ouvriers de l'usine et des mines ayant reçu leurs règlements de comptes sont rentrés dans leurs foyers. Cette inactivité influe fâcheusement sur la vie industrielle et commerciale.

La révolte des singes

L'*Eclair* a depuis quelque temps la spécialité des informations les plus étranges et les plus sensationnelles.

L'autre jour il nous annonçait qu'un prédicateur anglais avait mis en fuite trois lions adultes, rien qu'en leur lisant les articles de la déclaration de foi anglicane.

Si le fait est vrai, il prouve simplement que cette déclaration est si embêtante et si ridicule que des animaux doués de bon sens ne peuvent en supporter la lecture.

Seulement, à la place des lions, je me serais offert le plaisir de manger le prédicateur, histoire de lui apprendre les convenances.

Aujourd'hui, c'est une autre affaire non moins curieuse.

Il paraît qu'au Cameroun, au moment où une équipe d'ouvriers étaient employés à des travaux publics, tout-à-coup, du bois le plus voisin, sortirent de nombreux gorilles, armés de bâtons, qui mirent en fuite les travailleurs et détruisirent l'ouvrage accompli.

Ceci démontre jusqu'à l'évidence que les gorilles sont pourvus d'une rare intelligence, puisqu'ils ont compris à quel point le voisinage de l'homme pouvait être néfaste pour eux.

Remarquez à quel point le récit de l'*Eclair* est avantageux pour les partisans de la théorie qui veut que nous descendions du singe.

Pour que cet incident fut possible, il a fallu qu'un gorille au moins fut instruit des procédés barbares que les hommes civilisés traitent derrière eux.

Il a dû en instruire ses camarades et les convaincre.

Après quoi, il y a eu entente, union, coalition, plan prémédité, — comme chez Kouropatkine — choix de l'heure et action commune.

Eh bien ! mes amis, nous n'avons jamais fait davantage !

C'est pourquoi la révolte des gorilles du Cameroun nous ouvre des horizons inattendus sur le rôle que peuvent jouer les singes dans les destinées nouvelles de l'humanité.

Attendons-nous à les voir réclamer des droits trop longtemps méconnus, et exiger de nous des égards particuliers.

A moins que...

A moins que la troupe de gorilles de l'*Eclair* ne soit, ce qui se pourrait bien, qu'une vulgaire bande de canards !

La Grippe

Voici le printemps, le printemps du calendrier et un peu celui du soleil. Finie la grippe, cette horrible grippe qui a tant fait marcher la foule, cet hiver. Quelle est l'origine du mot grippe ?

Le nom de « grippe » qui évoque l'idée de quelque chose qui vous happe, est donné comme récent et bizarre dans une comédie intitulée précisément *la Grippe*, et datée de 1776 :

« Que la peste m'étouffe dit un des personnages, si je connais cette maladie-là autrement que par le nom singulier qu'elle porte, la grippe ! Elle a sans doute été nommée de la sorte par quelque usurier ou quelque recors. Tout ce que je sais de cette maladie, c'est qu'elle fait beaucoup tousser et qu'elle fait gagner beaucoup d'argent aux médecins, aux chirurgiens et aux apothicaires. »

L'auteur de ces réflexions est lui-même un médecin, et il a fait mettre dans le « *Mercur* » cette annonce : « A tous les enrhumés, présents et à venir, avis très important : Le sieur Anodin, médecin comme il n'y en eut jamais, guérissant ses malades en trois jours, trois minutes, trois secondes, est possesseur d'une liqueur merveilleuse, qui déracine les gripes les plus invétérées, eussent-elles été occasionnées par le froid d'une pièce nouvelle. En buvant une cuillerée de cette eau, dont la propriété est surprenante, on peut aller sans crainte au plus épais brouillard ; on se trouverait même sans se glacer auprès d'une vieille coquette... »

Cette comédie fut inspirée par la terrible épidémie de grippe qui désola Paris, en 1776 et frappa tant de gens qu'un médecin offrit 400 livres de rentes à toute personne qui pourrait prouver qu'elle avait été exempte de cette maladie.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Remise en état

L'armée japonaise près de Moukden, s'occupe à débarrasser le champ de bataille : elle assortit d'énormes quantités d'approvisionnements et de matériaux qui ont été capturés et rétablit le pont du chemin de fer qui traverse le Houn-Ho, pont qui a été endommagé considérablement par les Russes, au moment de leur retraite.

Les trains venant du Sud arrivent maintenant jusque sur les rives du Koun ; dans quelques jours, lorsque le pont sera rétabli, ils pourront aller jusqu'à Moukden.

Le temps est très chaud, le dégel se produit rapidement ; le mouvement des canons et des transports est par suite difficile.

Le Tzar et la Paix

On raconte de source digne de foi que l'empereur Guillaume télégraphia récemment au tzar pour lui conseiller de faire la paix avec le Japon et lui offrir à cet effet ses bons offices. M. Witte essaya de persuader au tzar de suivre cet avis, mais l'empereur se tournant vers lui d'un mouvement courroucé lui dit : « Vous aussi, vous me conseillez cela, j'en suis surpris, vous n'êtes pas un patriote russe. »

L'empereur allemand étant revenu à la charge quelques jours plus tard, Nicolas II jeta sa lettre en disant : « Il s'écoulera du temps avant que je suive cet avis. » — (*Standard*).

Contre la paix

A propos des bruits qui ont couru relativement à la paix, le grand-duc Vladimir dit :

« — Jamais nous n'accepterons une paix qui ne soit pas honorable ; nos troupes ont certainement eu des malheurs, mais ce sont des malheurs que la Russie peut supporter sans être pour cela en présence d'une défaite définitive. Notre force de résis-

tance est plus grande que celle des Japonais et je ne doute pas de la victoire définitive. »

Les Effectifs russes

A l'Etat-major général on est très occupé à préparer les plans pour la campagne d'été. Il n'est plus du tout question du projet original d'envoyer encore 400.000 hommes en Mandchourie. Tous les plans dans ce sens ont été définitivement abandonnés. On se propose d'adopter une tactique de lenteur dans les opérations, dans l'espoir d'épuiser l'ennemi.

Linievitch a, nominalement, sous ses ordres, 6 corps européens, cinq corps sibériens et un corps de cavalerie, qui, avec les renforts arrivant maintenant, représentent moins de 250.000 hommes. L'appel sous les drapeaux des réserves, l'année dernière, dans le but ostensible de leur faire faire leur période annuelle de service, a été réellement ordonnée à seule fin de compléter les bataillons de dépôt dont sont tirés les hommes envoyés pour compléter les cadres des régiments réduits de Linievitch.

Le ministre de la guerre propose, de plus, d'envoyer 50.000 hommes choisis dans divers corps afin de renforcer l'armée en campagne. Ces mesures sont tout ce qui est possible en raison de l'état de trouble du pays qui rend une mobilisation très imprudente.

INFORMATIONS

La visite du Roi d'Espagne

S. M. Alphonse XIII ayant exprimé le désir de voir de près et souvent notre armée pendant son séjour en France, le général Penzac, chef de l'état-major général, élabore en ce moment un programme militaire qui permettra de présenter au souverain nos soldats en des exercices et manœuvres qu'il s'efforce de varier le plus possible.

La revue qui sera passée par le roi d'Espagne, très probablement à Vincennes, comportera un déploiement de troupes considérable. On étudie en ce moment ses dispositions.

Mais c'est à Châlons qu'aura lieu la manifestation militaire la plus importante et la plus intéressante. Elle consistera surtout en manœuvres d'artillerie avec tir de toutes les batteries.

Le lieutenant-colonel Reibeell et le commandant Roulet, officiers d'ordonnance du Président de la République, vont partir avec un officier de l'état-major général pour Châlons, où ils doivent régler avec le général Dalsstein le programme de ces manœuvres.

Afrique Occidentale

Le gouverneur général de l'Afrique occidentale française vient de faire parvenir au ministre des colonies un rapport sur l'exploitation du warf de Cotonou, pendant le 2^e semestre de l'année 1904, et les résultats de l'exploitation pour la totalité de l'année.

Ces résultats accusent une augmentation notable du trafic global, portant entièrement d'ailleurs sur le service de rade et d'appontement, et qui donnera un excédent de bénéfices considérables sur le chiffre des opérations de l'année 1903. Ces résultats, en outre de l'augmentation du mouvement commercial qu'ils accusent pour notre grand comptoir du Dahomey, sont profitables à la colonie en ce qu'ils diminuent d'autant la part que celle-ci avait assumée dans l'exploitation du warf.

On peut maintenant prévoir le moment où la garantie d'intérêt n'aura plus à jouer et où la colonie pourra même tirer un certain bénéfice direct du warf.

La bataille la plus meurtrière

La bataille la plus meurtrière du monde est le combat de Moukden, avec ses 110.000 cadavres.

Celui qui réalisa le record macabre le plus effroyable après Moukden, est le combat de Leipsig qui représente 107.000 morts.

Vient ensuite les batailles de :

Moukden, 74.000 morts : Sedan, 63.000 ; Gravelotte, 62.000 ; Liao-Yang, 60.000 ; Waterloo, 51.000 ; Iéna, 41.000 ; Austerlitz, 38.000 ; Solferino, 37.000 ; Sadowa, 33.000.

Les réservistes et territoriaux

La commission de l'armée a adopté, à l'unanimité, la proposition de M. Maujan, réduisant à quinze et à six jours pleins, non compris le jour de l'arrivée et du départ, les périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux.

La fraude sur les vins

M. Rouvier, président du conseil, ministre des finances, a déposé sur le bureau de la Chambre, un projet de loi tendant à réprimer la fraude sur les vins.

Dans l'exposé des motifs, le ministre des finances rappelle que, dans le but de remédier à la crise que traversait la viticulture française, le gouvernement avait pris, en juillet 1904, l'initiative de certaines dispositions tendant à enrayer les fraudes commerciales sur les vins ; elles ont fait l'objet de la loi du 18 juillet 1904.

Mais les mesures édictées par cette loi n'ont pas paru partout suffisamment efficaces et de nouvelles garanties contre la fabrication clandestine des vins artificiels ont été réclamées avec insistance auprès des pouvoirs publics.

L'expédition Charcot

Le bureau parisien de la Presse a reçu le télégramme suivant de Buenos-Ayres :

M. Charcot, dans une interview, indique l'itinéraire qu'il a suivi : il s'est d'abord dirigé vers le sud, jusqu'au méridien 51 ; il reconnut les îles Smith, Saint-Louis, et partit ensuite vers le canal Gilbert, où il ne trouva pas l'île Tascason, quoique signalée dans les cartes. Il prit la route de Gerlache, et hiverna sur un point que ne fixent pas les cartes, point situé entre le degré 65 de latitude et 68 de longitude. Il le baptisa du nom de Wandel.

De là, il fit plusieurs raids à l'ouest, atteignant l'île Pitt, mais les glaces l'obligèrent de rentrer au point d'hivernage. Il reprit encore deux fois l'itinéraire de Gerlache, jusqu'à ce que la glace lui permit de traverser l'archipel Palmer. Trouvant la mer libre, il continua au sud-ouest jusqu'au degré 67,30 de latitude et 68 de longitude, et, retournant ensuite au nord-est, il ne trouva pas trace de l'île Adélaïde, indiquée dans les cartes. C'est à cet endroit que se produisit l'avarie.

Il retourna à son point d'hivernage en longeant les côtes des îles Biscoë. De là, il exécuta plusieurs raids aux îles Anvers, Danco, Palmer, et pratiqua des relevés hydrographiques, des études scientifiques, et reprit à nouveau l'itinéraire Gerlache, comme également son chemin de l'aller. Il atteignit ainsi Puerto-Madrin.

M. Charcot restera un mois à Buenos-Ayres, où il fera faire au Français les réparations nécessaires à son voyage de retour.

Découverte d'une Comète

Dans la nuit du 27 mars, M. Giacobini, l'astronome distingué attaché à l'Observatoire de Nice, a découvert une nouvelle comète : elle se trouve dans la constellation Orion, au voisinage du Taureau. La constellation Orion, dont on part souvent pour reconnaître les autres, présente à l'œil un groupe de sept belles étoiles dont quatre forment un quadrilatère et les trois autres sont placées en ligne oblique au milieu : ces trois dernières sont connues sous le nom de « baudrier d'Orion ». Au-dessous de l'étoile centrale du « baudrier » s'étale la célèbre « nébuleuse d'Orion ». Tel est le

milieu astronomique dans lequel évolue la comète de M. Giacobini ; elle vient ajouter une particularité nouvelle aux phénomènes célestes de cette année, parmi lesquels le retour de la « tache du soleil » occupe déjà une place importante. A la fin de mars où nous sommes, la constellation Orion se couche le matin ; on lui attribue volontiers la responsabilité des pluies et des tempêtes de cette saison généralement capricieuse.

Petites Nouvelles

Les reines des halles de Turin et de Milan sont arrivées mardi à Paris où elles viennent assister aux fêtes de la Mi-Carême.

— En Allemagne, plus que partout ailleurs, la consommation de la viande de cheval augmente chaque année. En 1904, Berlin a mangé 13.000 chevaux ; Breslau, 26.000.

— Mardi ont eu lieu, à Paris, les obsèques de M. Barbey, sénateur du Tarn, ancien ministre de la marine ; à la gare d'Austerlitz, deux discours ont été prononcés, par M. Pevet, au nom du Sénat et par M. Thomson au nom du gouvernement. L'inhumation aura lieu à Mazamet.

— Mardi matin ont été célébrées à Amiens les obsèques de Jules Verne ; plusieurs discours ont été prononcés au cimetière.

— A l'Académie des sciences, M. Alfred Picard a présenté une note de M. Cavalier, administrateur-directeur des hauts-fourneaux et des forgeries de Pont-à-Mousson, sur la découverte de houille en Meurthe-et-Moselle. Cette découverte a eu lieu le 19 mars dernier. C'est un fait géologique et industriel de la plus haute importance, qui confirme pleinement l'hypothèse du prolongement en France du bassin houiller de Sarrebruck.

— On annonce la mort de M. Collinot, sénateur de l'Yonne ; il était né en 1844 et était sénateur depuis le 28 janvier 1900 : il appartenait à la gauche radicale-socialiste.

— La cour d'assises de la Seine a jugé mardi 3 jeunes vaouriens inculpés d'assassinat ; le jury a rendu un verdict aux termes duquel un des trois, le nommé Bresson, a été condamné à la peine de mort.

REVUE DE LA PRESSE

De l'Humanité :

MM. les cardinaux adressent au président de la République une lettre collective et solennelle pour exprimer toute leur terreur du projet de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat et réclamer le maintien du Concordat. Aussi longtemps que les gouvernements et les majorités écartaient la solution du problème, les hautes personnalités de l'Épiscopat français revêtaient de la pourpre romaine dénonçant avec hauteur les persécutions infligées à la foi religieuse et les vexations subies par le clergé. Aujourd'hui, c'est une toute autre chanson. Le régime du Concordat prend la sérénité et la douceur des choses qui vont mourir. Il devient parfait, MM. les cardinaux n'acceptent point qu'on mette un terme brusque à un système dont ils retenaient tous les profits et déclinaient les charges. Et ce qui les indignait et les trouble, c'est que le projet de loi ne comporte pas de privilèges, n'assure pas la domination du Vatican sur les communautés religieuses.

Revue de la presse locale

De Quercinois :

D'abord quel est l'esprit des élèves de l'enseignement secondaire ? Un peu ce que le font leurs maîtres.

Disons, tout de suite, à la louange de ces derniers, que le corps enseignant des lycées et collèges est composé d'hommes pondérés, se bornant à l'éducation et à l'instruction de leur auditoire et dignes de l'estime de tous. Malheureusement, à toute règle il y a des exceptions et ces temps derniers, nous en avons eu de bien tristes : les Téry, les Hervé, les Thalamas, etc., par leurs théories funestes ont semé la division dans les lycées et collèges, et je ne rééditerai pas les scènes dont la presse a parlé.

CHRONIQUE LOCALE

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Les drames du Cœur ».

Récolte du Tabac dans le Lot

La récolte du tabac, en 1904, dans le Lot, a été absolument désastreuse et mérite d'être signalée aux pouvoirs publics.

Le nombre des planteurs est de 9.104 ; la superficie plantée est de 2.049 hectares et le total de la récolte portée aux magasins de tabacs de Cahors et de Souillac représente un poids brut de 1.508,762 kilos, qui leur a été payé 1.600.246 francs 95.

Si l'on compare ces résultats avec ceux de l'année 1903, qui cependant avaient été médiocres, on constate que 8.751 planteurs ont livré 2.283.082 kilos de tabac, qui leur avaient été payés 2.441.917 fr. 55, soit une différence en argent de 841.670 fr. 60.

Ainsi donc, nos malheureux cultivateurs ont perdu plus de 800.000 fr. en 1904, et pas une voix ne s'est élevée pour solliciter et obtenir un secours du gouvernement.

Il faut bien le reconnaître, nos malheureux paysans se trouvent dans un état d'infériorité vis-à-vis des ouvriers de l'industrie. Depuis 30 ans, ces derniers ont obtenu des adoucissements nombreux à leur misère, et nous y applaudissons de tout cœur. Mais le sort de nos agriculteurs est si lamentable qu'il faudra bien que le gouvernement se préoccupe de cette situation en présence de la dépopulation qui transforme nos campagnes en désert et de l'émigration qui fait affluer tous nos ouvriers des champs vers les grandes villes ou vers les grandes mines.

Les engagés volontaires et la taxe des prestations

Un contribuable de la Charente-Inférieure demandait au Conseil d'Etat décharge de la taxe des prestations à laquelle il avait été imposé, pour l'année 1904, sur le rôle de la commune de Fouras, en faisant valoir, à l'appui de sa requête, que son fils étant parti au service militaire, il n'était plus imposable au lieu et place de ce jeune homme. « Si je n'ai pas fait plus tôt ma réclamation, disait le requérant, c'est que je croyais que l'administration avait été saisie de mon cas, à la suite des formalités nécessitées par l'engagement de mon fils. D'ailleurs, j'ai acquitté la prestation, en ce qui me concerne personnellement, ce n'est que pour celle de mon fils que je réclame. »

Le Conseil d'Etat n'a pas pu faire droit à cette requête, en raison de ce que les demandes en décharge ou réduction des contributions directes doivent être présentées dans le délai de trois mois à dater du jour où les rôles ont été publiés dans la commune et que celle dont il s'agit a été enregistrée à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer plus de sept mois après la publication du rôle. La requête n'était donc pas recevable. (6 mars 1905).

CAHORS

L'Affaire de Leyme

Un Préfet spirituel! — Son démenti. — Ce que vaut ce démenti.

M. Héli-Devals, préfet de M. Vival nous a honoré (!) de la communication qu'on va lire.

M. Devals est un homme plein d'esprit. Il manie l'ironie avec grâce ! — et quelle grâce !

« Je suis trop pénétré de ce que je dois au Journal du Lot, dit-il, pour ne pas lui offrir mon premier communiqué. »

Ah ! le brave homme que le préfet de M. Vival !

Eh ! oui, M. le Préfet, vous avez quelque reconnaissance à avoir envers le Journal du Lot qui vous prête, naguère, son concours DÉSINTÉRESSÉ alors que vous passiez en haut lieu pour un « préfet très fatigué ».

Mais vous paraissez avoir la mémoire courte, très courte. Et si vous le voulez bien nous reviendrons sur ce point samedi prochain... Nous y reviendrons du reste, même si vous ne le voulez pas !

Passons à votre communiqué.

Le voici :

PRÉFECTURE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
du Lot
Cahors, le 29 Mars 1905.

Le Préfet du Lot
à Monsieur le Directeur du Journal du Lot

Monsieur le Directeur,
Je suis trop pénétré de ce que je dois au « Journal du Lot » pour avoir la pensée d'offrir à d'autres que lui mon premier communiqué à la presse.

C'est une lettre de M. le Sous-Préfet de Figeac relative au rôle que le Journal du Lot du 24 de ce mois lui fait jouer dans l'affaire de Leyme.

Je vous serai obligé de la publier, précédée de cet envoi, dans le premier numéro à paraître de votre feuille.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Préfet,
HÉLI-DEVALS

Suit la lettre du Sous-Préfet :

DÉPARTEMENT RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
du Lot
Sous-Préfecture de Figeac
Cahors

Figeac, le 26 mars 1905.

Le Sous-Préfet de Figeac
à Monsieur le Préfet du Lot,

En me communiquant un article du Journal du Lot dans lequel je suis mis en cause à propos de la nomination à Leyme de M. et M^{me} Delpech, vous me demandez de « vous expliquer comment » ce journal a pu garantir l'authenticité du fait et l'exactitude des propos tenus dans mon cabinet sans qu'aucune communication vous ait été adressée à ce sujet. »

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ignore de la façon la plus absolue les raisons qui ont pu permettre à l'auteur de cet article de se montrer aussi affirmatif.

D'ailleurs, les faits ainsi présentés sont ou exagérés ou controuvés.

J'ai reçu, au mois de décembre, non pas la municipalité de Leyme, mais deux conseillers municipaux, dont M. Grimal, accompagné de M. Castanié, maire de Terrou et parent de l'un d'eux. M. le Maire de Terrou m'entretint de

certaines affaires, intéressant sa commune, et M. Grimal me demanda incidemment si M. et M^{me} Delpech devaient bientôt quitter Leyme. Je me suis borné à lui répondre que j'ignorais tout de cette affaire, que je n'y avais jamais été mêlé ; je pris même la défense de M. Vival auquel on imputait la responsabilité de toute l'affaire. Cette démarche n'avait rien d'officiel, d'ailleurs la nomination de M. et M^{me} Delpech à Issepts ayant été publiée le lendemain dans la Dépêche, j'estimais inutile de vous signaler cette conversation.

Je regrette d'avoir été ainsi mis en cause à propos d'une affaire à laquelle je n'ai en rien participé, et je vous demande la permission de vous faire très respectueusement mais très fermement remarquer que j'ai trop le sentiment de ma responsabilité et de mes devoirs pour fournir les éléments d'une polémique de presse contre mes chefs.

Le Sous-Préfet,
Signé : JULIEN SAUVE

Il est des démentis que l'on peut négliger ! Celui du sous-préfet de Figeac est du nombre.

On sait quels sont les procédés de certain député et de son préfet domestiqué pour que nos lecteurs comprennent notre réserve.

Mais le spirituel préfet de M. Vival se trompe s'il suppose que son communiqué détruit notre affirmation et pour le lui prouver nous allons être plus explicite que dans l'article du 24 mars.

Nous avons déclaré que M. Héli-Devals, préfet domestiqué, n'avait pas dit la vérité à son ministre quand il avait affirmé que la commune de Leyme serait en révolution si on procédait à l'installation de M. et M^{me} Delpech.

Nous le prouvons une fois de plus : Au mois de décembre M. Pradayrol, maire, et M. Grimal, conseiller municipal de Leyme, sont allés au Terrier pour déclarer à M. Vival qu'on pouvait procéder à l'installation de ces instituteurs, qu'aucune manifestation n'était à redouter. Ils ajoutèrent que leur intention était du reste de faire la même démarche auprès du sous-préfet.

Cette démarche a-t-elle été faite par eux dans les mêmes termes ? Non, si nous en croyons la lettre de M. Julien Sauve, qui déclare, au surplus, avoir reçu MM. Grimal et Castanié au lieu de MM. Grimal et Pradayrol.

Peu importe du reste la forme de la démarche à la sous-préfecture.

Nous n'avons pas reçu les confidences du sous-préfet et la question n'est pas là.

Où ou non M. le préfet a-t-il dit la vérité lorsqu'il parlait de troubles, de manifestations... d'assassinat (!!!) si on procédait à l'installation ?

NON.

Non, puisque le maire de Leyme et un conseiller municipal, — mieux fixés sur les sentiments des habitants de la commune que le préfet, — ont fait une démarche catégorique auprès de M. Vival, en décembre, au Terrier, pour qu'on installât M. et M^{me} Delpech.

Mais M. Vival, qui croit fortifier sa situation par la désunion du parti républicain, a intimé l'ordre à son préfet de ne pas bouger.

Et son préfet est resté coi.

Et comme il fallait cependant justifier son attitude auprès du ministère, il n'a pas dit la vérité et a parlé, si M. Delpech était installé, de l'assassinat possible de l'instituteur !!!!! (Propos

tenu aux trois membres de la Ligue des Droits de l'Homme qui avaient été délégués auprès de lui par la Section de Cahors).

Insister davantage serait cruel pour notre spirituel préfet.

Le public peut voir, par ce qui précède, ce que valent l'affirmation de M. Héli-Devals et le démenti... officiel de son subordonné.

A. C.

Contradiction !!!?

Le Quercinois essaye de prouver que nous nous sommes déjugué et que notre compréhension de la justice différait selon les causes que nous soutenons.

A cet effet notre confrère cite deux phrases prises dans deux de nos articles, l'un relatif à l'affaire des officiers, l'autre relatif à l'affaire des instituteurs.

Les voici :

Extrait du « Journal du Lot » 22 mars. — Affaire des officiers — article de M. Bonnet :

« Chacun appréciera dès lors, selon le caractère des faits, les personnalités, les opinions, les intérêts. »

Extrait du Journal du Lot 24 mars. — Affaire de Leyme — article de M. Bonnet :

« L'affaire de Leyme est une triste affaire... mais elle est aujourd'hui une leçon pour tous ceux qui, indépendamment et loyaux agissent selon leur conscience et avec désintéressement, sans se soucier des personnalités dans le seul but de soutenir une cause juste. »

Où est la contradiction ? Et quel rapprochement bizarre essaye là de faire le Quercinois ?

Dans l'affaire des officiers que nous avons relatée sans commentaires contre les intéressés, il est une question qui se pose — et que nous avons posée — brutalement : « qui ment ? »

Les deux parties sont on ne peut plus contradictoires : l'un nie, l'autre affirme. — Sur quoi peut-on dès lors se baser pour faire une conviction ? Renvoyer les deux parties dos à dos, est chose impossible : or, si une enquête doit porter sur un point — et en l'espèce elle ne pouvait porter que sur ce point — c'est bien sur celui de savoir si le caractère des faits, les opinions, les intérêts, les personnalités de ceux que l'on accuse d'avoir tenu les propos sont de nature à démontrer que les officiers auraient pu tenir ces propos.

Car il paraît évident que si une accusation telle que celle qui est portée était dirigée contre des personnes dont les sentiments démocratiques, anticléricaux, maçonniques, si l'on veut, seraient connus, on aurait pu dire : une telle accusation est une plaisanterie.

Règle générale, on ne manifeste bruyamment que les sentiments que l'on nourrit ; l'acte n'est autre chose que l'expression du caractère, de l'opinion et de l'inspiration intérieure.

Nous faisons remarquer cependant que nous n'avons jamais dit qu'il faille décider de la cause d'après les opinions, les intérêts, les personnalités.

Mais après tout nous ne voyons pas quel rapprochement on peut faire entre la première phrase précitée et la deuxième.

L'affaire de Leyme est un déni de justice, un flagrant abus d'autorité : nous avons protesté, contre ce déni de justice, contre cet abus d'autorité et cela sans nous soucier des person-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 18

CAPTIVE DES MOHAWKS

PAR

Camille de CENDREY

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

per à leurs investigations. Mais leurs efforts furent vains, ils ne découvrirent aucune trace, et ils furent convaincus que les sauvages devaient avoir abordé de l'autre côté de la rivière ; ils revinrent donc sur leurs pas. Tout à coup le sifflet du vieux chasseur frappa leurs oreilles.

« Qu'est-ce que cela signifie ? dit Graham. »

— Il a découvert quelque chose, bâtons-nous.

— Qu'est-ce donc, Haldige ? demanda Graham en arrivant auprès du chasseur.

— Voici leur piste, aussi vrai que je suis chasseur et pêcheur ; et, selon moi, ils ne sont pas bien loin d'ici.

— Attendons-nous jusqu'au jour pour la suivre ?

— J'ai bien peur que nous ne soyons obligés de le faire, car certains signes pourraient nous échapper pendant l'obscurité. Le jour ne peut tarder beaucoup d'ailleurs.

— Encore quelques heures !

— Bien ! bien ! arrangeons-nous commodément jusque-là ?

Après avoir échangé ces mots, les trois blancs s'assirent à terre et causèrent à voix basse jusqu'au matin. Aussitôt que la première aube du jour parut, ils découvrirent le canot indien caché à l'entrée d'un petit affluent de la rivière, sous une épaisse masse de broussailles. Comme on était en été, leur poursuite

recommença de grand matin, et les sauvages pouvaient avoir tout au plus quelques heures d'avance sur eux. Mais Ina ne pouvait marcher très vite, et nos amis comptaient bien les atteindre avant la chute du jour.

Ils appréhendaient seulement que les trois sauvages, instruits de la poursuite dont ils étaient l'objet, ne se hâtassent de rejoindre le corps principal pour leur ôter toute espérance. Ils ne pouvaient pas être bien éloignés, et ils devaient avoir fait leurs préparatifs dans ce but.

La piste était bonne et facile à suivre pour le chasseur. Il ouvrit donc la marche et se porta rapidement en avant, tandis qu'Haverland et Graham étaient continuellement occupés à faire le guet. Le bûcheron craignait que les sauvages, désespérant d'éviter les blancs, ne fissent halte et ne dressassent une embuscade dans laquelle le chasseur les conduirait aveuglément.

Haldige, cependant, quoiqu'il parût téméraire et insouciant, connaissait parfaitement bien la tactique des Indiens ; il savait que les sauvages ne s'arrêteraient pas, à moins d'y être forcés.

« Ah !... voyez cela ! s'écria Haldige en s'arrêtant tout court. »

— Quoi donc ? demanda Graham en s'avançant rapidement près d'Haverland.

— L'endroit où ils ont campé ! »

Ils avaient en effet devant eux des traces plus visibles que jamais de leur passage ; on voyait un tas de cendres par terre, et lorsqu'Haverland le renversa d'un coup de pied, il mit à découvert des braises encore rouges et toutes brillantes. Il y avait encore çà et là des bâtons brisés, et enfin toutes les choses qui peuvent faire connaître un camp d'Indiens abandonné.

« Combien y a-t-il de temps qu'ils ont quitté cet endroit ? demanda Graham. »

— Il n'y a pas trois heures.

— Alors, nous devons être tout près d'eux.

— Je le pense.

— Bâtons-nous donc.

— Vous voyez, par ces charbons, qu'ils ne sont pas partis avant le jour ; et comme votre fille, Haverland, ne peut voyager très vite, ils auront naturellement pris leur temps.

— C'est très vrai ; quoique la fatalité nous ait poursuivis si longtemps, je commence à sentir l'espérance renaître dans mon cœur. J'espère que, cette fois, ils ne nous échapperont pas.

— Ah ! encore un indice ! s'écria Graham, qui avait examiné la terre à plusieurs pas autour du camp.

— Quoi donc ?

— Voici un morceau des vêtements d'Ina ; n'est-il pas vrai ?

Et il montra un morceau d'étoffe ; le

père le prit et l'examina avec empressement.

« Je crois qu'elle l'a laissé ici dans le but de nous guider, remarqua Graham. »

— Cela ne m'étonnerait pas du tout, ajouta Haldige.

— Elle doit nous avoir vus, et elle fait tout ce qu'elle peut pour nous guider.

— C'est très probable ; mais je pense que nous n'obtiendrons rien de bien important en restant ici. Souvenez-vous que les sauvages marchent pendant ce temps. »

Ainsi avertis, les trois blancs partirent de nouveau rapidement. Le chasseur ouvrit la marche comme auparavant. Ils marchèrent sans s'arrêter jusque vers midi ; et, comme ils comprenaient qu'ils gagnaient rapidement du terrain sur les fugitifs, ils furent obligés d'avancer avec la plus grande prudence. Le craquement d'une branche ou la chute d'une feuille les faisait tressaillir et arrêter leurs pas. Ils n'échangeaient que quelques mots et à voix basse. Haldige était à une douzaine de pas en avant, et les yeux de ses compagnons étaient constamment attachés sur lui, lorsqu'ils le virent s'arrêter subitement et lever la main comme pour leur dire de ne pas avancer. Ils s'arrêtèrent, tandis que le chasseur se baissait et examinait l'herbe tout autour de lui. Un instant lui suffit. Il se retourna et fit

signe à ses deux compagnons d'avancer.

« Juste ce que je craignais ! dit-il tristement à mi-voix. »

— Qu'est-ce que c'est ? demanda Haverland d'un air inquiet.

— Les deux pistes se rejoignent ici ! répondit-il.

— Ne vous trompez-vous pas ? reprit Haverland.

Il savait que le chasseur était pour ainsi dire infallible, et cependant il voulait douter encore, il aimait à se rattacher à la moindre espérance qui lui était offerte.

« Non, je ne me trompe pas. Au lieu de trois Indiens, nous en avons maintenant quarante à poursuivre. »

— Les poursuivrons-nous ?

— Les poursuivrons-nous ?... Eh ! oui, naturellement, nous les poursuivrons ! c'est le seul espoir que nous ayons de jamais revoir Ina !

— Je le sais, et cependant nous avons si peu de chances de réussir ! Ils doivent savoir que nous les poursuivons ; et que pouvons-nous faire contre des ennemis dix fois plus nombreux que nous ?

— On ne peut rien dire maintenant. Allons, marchons toujours en avant. »

En disant cela, le chasseur se retourna et s'enfonça dans en avant dans la forêt.

nalités victimes que du reste nous ne connaissons pas.

En résumé, la contradiction qu'essaye de faire ressortir le *Quercinois* n'existe que dans l'esprit de notre confrère qui a été simplement choqué de voir le même mot — *personnalités* — reproduit dans deux articles différents.

C'est égal, le Préfet du Lot peut se flatter d'avoir avec lui, dans cette malheureuse affaire de Leyme, une bonne presse.

Est-ce que le *Quercinois* ne lui adressera pas des félicitations ?

Pour une fois il les mérite, dame ! puisque le Préfet du Lot a déclaré une violente hostilité aux instituteurs.

LOUIS BONNET

Perception

M. Lamothe, commis principal des contributions indirectes, est nommé percepteur de 4^e classe de Souceyrec.

Inspection Générale

MM. Poincaré, inspecteur général de l'enseignement secondaire et Perroude recteur de l'Académie de Toulouse ont inspecté les établissements secondaires de notre ville.

Exercices d'embarquement

Mercrèdi et aujourd'hui jeudi à 2 heures ont eu lieu à la gare des exercices d'embarquement exécutés par les soldats du 7^e d'infanterie.

Tribunal correctionnel

Au début de l'audience civile de mardi 28 mars, le tribunal jugeant correctionnellement, a prononcé les condamnations suivantes contre :

Jean Maisonnave, âgé de 54 ans, tailleur d'habits, sans domicile fixe, né à Saint-Martin-de-Seignaux, arrondissement de Dax (Landes), huit jours de prison, pour vagabondage.

Joseph-Marie Daniel, âgé de 64 ans, sans profession et sans domicile fixe, né à Vannes (Morbihan), quarante-huit heures de prison, pour mendicité.

Paul-Pierre Simille, 39 ans, artiste dramatique, né à Ménil-Raoul (Manche), quarante-huit heures de prison, pour vagabondage.

Antoine Dufour, 46 ans, plongeur équilibriste, né à Argentat (Corrèze), deux mois de prison, pour outrages aux agents et rébellion.

Le tribunal a enfin confirmé le mandat de dépôt délivré contre le nommé Basile-Raoul Bayard, inculpé de vagabondage, n'ayant pas encore reçu sur ses antécédents les renseignements nécessaires.

Cirque Anderson

On annonce l'arrivée dans notre ville du cirque Anderson, qui s'installera sur le cours Vaxis.

Musique du 2^e de ligne

PROGRAMME DES 30 MARS ET 2 AVRIL 1905
Allegro Militaire — Henriou Zampa (Ouv.) — Hérold
Sobres las Olas (Valse) — Rosas
Samson et Dalila (Fant.) — S-Saëns
Bella (Mazurka) — Waldteufel
Allées Fénélon, de 3 h. à 4 h.

Arrondissement de Cahors

Saint-Caprais

Encore les sangliers ! — Des battues aux sangliers sont organisées dans les communes de Frayssinet-le-Gélat, Pomarède, Goujonnac, Moncléra et Saint-Caprais pour les dimanche 2 et 9 avril. S'il fait mauvais temps, la battue du 2 sera reportée au 9 et celle du 9 au 16. On fait des vœux pour que ces battues aient un meilleur résultat que la dernière.

Les tireurs et rabatteurs qui voudront assister à cette chasse sont priés de déjeuner avant le départ qui aura lieu, dans cette commune, à 11 heures précises.

AVIS. — Les étrangers qui désirent prendre part à cette partie feraient bien d'écrire pour faire préparer leur dîner à l'hôtel Florenty ou Colombet de Saint-Caprais, où le menu est toujours recherché et d'un exquis qu'on rencontre rarement, même dans les meilleurs hôtels des villes.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Conseil municipal. — Le Conseil municipal dans une séance en comité secret sous la présidence de M. le maire, a examiné la question de la maison d'école de filles. M. Paul Bories, architecte de l'arrondissement de Figeac, était venu soumettre au Conseil municipal ses devis et plans.

Les conseillers municipaux présents les ont approuvés.

M. Paul Bories, accompagné de M. Bor, maire, et de certains conseillers municipaux, se sont rendus à l'avenue de Cahors, lieu choisi pour construire cette école.

Figeac

La fuite de M. Harem. — M. Harem, conducteur de 2^e classe des ponts et chaussées, vient de donner sa démission du Cercle républicain. Il a jugé très sage de ne pas attendre la décision de la commission.

Il a pris la fuite. C'était prudent ! Nous en reparlerons dimanche.

Classe 1881. — Les hommes de la classe 1881 des cantons est et ouest de Figeac, voulant profiter de l'occasion qu'ils auront le jour du conseil de révision de se rencontrer une dernière fois à une revue d'appel, sont priés de se faire inscrire sans retard chez M. Paul Nozières, place Champollion, à l'effet d'organiser un banquet pour fêter la vigintième anniversaire de leur tirage au sort.

Aynac

Le Concert-sermon de la Montagne. — Sur le Mont St-Joseph, situé à quatre ou cinq kilomètres du chef-lieu de notre commune, il existe, depuis quelques années, une chapelle consacrée au culte de l'époux de l'Immaculée. Certes, cette maison ne vaut pas le Sacré-Cœur de Montmartre, mais elle n'en a pas moins enrichi ceux qui l'ont fait construire et permis à ceux qui l'ont exploitée ou l'exploitent encore d'amasser déjà une petite fortune. Le Directeur actuel de la Maison, il faut bien le reconnaître, est loin d'avoir l'habileté de son prédécesseur ; aussi son commerce est-il en train de décliner. Dame ! Non licet omnibus adire Corinthus.

A l'entrée de la chapelle, on peut lire cette inscription : « Donnez à St-Joseph et il vous donnera ». On conte qu'un touriste, peu intelligent sans doute, prenant le tronç pour un distributeur automatique, mettait deux sous avec l'intention de recevoir une tablette de chocolat. Grande fut sa déception lorsque le concierge lui eût dit que Saint Joseph ne donnait pas des choses matérielles, mais qu'il faisait descendre sur nous les grâces du Très-Haut.

Ce saint passe pour avoir plus de pouvoir que le bon Antoine de Padoue ; celui-ci s'occupe spécialement des objets perdus, tandis que l'autre fait obtenir de Dieu tout ce qu'on lui demande ; guérissons, succès dans les entreprises, dans les examens, etc. Il va sans dire qu'il ne travaille pas pour rien. Comme son collègue de Padoue, il se fait grassement payer. Plus on verse dans le tronç et plus on a des chances d'obtenir ce qu'on désire.

Voici, à titre de curiosité, deux formules de demandes :

Formules de demandes à St-Joseph

« O Saint Joseph, Père nourricier de Jésus, chaste Epoux de Marie Immaculée, Protecteur des familles catholiques, vous qui êtes si bon et qui avez tant de pouvoir sur le cœur de Jésus, je vous promets telle somme..... pour les besoins les plus grands de votre pèlerinage, si vous m'obtenez de Dieu telle grâce..... »

« Mais vous savez mieux que moi ce qui peut m'être le plus utile ; je demande, par-dessus tout, ce qui contribuera davantage à la gloire de Dieu et au salut de mon âme. »

Si l'on veut suivre le conseil de dom Bosco de donner une offrande avant de recevoir une grâce on peut s'exprimer ainsi :

« Miséricordieux Père, Saint Joseph, voici ma petite offrande de..... pour les besoins les plus pressants de votre pèlerinage ; je suis convaincu que vous ne vous laisserez pas vaincre en générosité et que vous m'obtiendrez de Dieu telle grâce..... ou telle autre, à votre choix, pour la plus grande gloire de Dieu et pour mon salut. »

Beaucoup de nos paysans se laissent prendre encore à ces histoires. Mais dans la commune d'Aynac, comme dans celles des environs, le nombre des ignorants diminue de jour en jour ; aussi, juge-t-on indispensable de faire un peu de réclame pour maintenir la réputation de la maison. Dimanche dernier, une grande matinée-concert a été donnée dans la salle des spectacles du mont Saint-Joseph. Elle ne fut pas brillante, malgré le beau temps. De l'aveu même de la gent dévote, beaucoup moins d'étrangers que l'année dernière avaient répondu à l'appel des organisateurs. Certains d'entre eux n'étaient même venus là que pour visiter le pays.

Voyant que la salle était presque vide, en comparaison des fêtes précédentes, un des artistes — le chef — de la troupe alla prier les promeneurs qui visitaient les environs de la chapelle de venir dans la salle, leur promettant que le spectacle serait de courte durée.

Le concert était gratuit ; mais il faut bien dire que les artistes n'avaient pas une grande valeur. Les chanteurs étaient des plus ordinaires ; ceux à robe noire chantaient même fort mal. Pour être justes, disons cependant que les jeunes exécutants ont passablement rempli leur tâche.

Comprenant que le programme serait mal exécuté, le directeur de la fête, — le même qui, quelques instants auparavant, avait presque obligé les promeneurs à entrer dans la salle, — a annoncé que les chaises seraient gratuites, mais qu'une quête serait faite parmi « l'aimable société ». « Nous n'obligeons personne à donner, a-t-il dit ; vive la liberté ! ». Et le brave homme a fait la

quête lui-même, afin que personne n'osât lui refuser son obole ?..

Un professeur du séminaire de Montfacon a prononcé le discours annoncé dans le programme.

L'orateur n'a pas été éloquent. En commençant, il semblait vouloir être agressif contre le gouvernement républicain, mais il s'est arrêté subitement, à court d'arguments.

« La science est presque sur le point de triompher, a-t-il avoué ; nous traversons une période bien mauvaise ; la France va tomber dans l'abîme ; la religion est attaquée avec violence par les sectaires. Plus que jamais nous avons besoin du culte rendu à Saint Joseph, plus que jamais nous devons exploiter ses miracles et ceux de sa divine épouse, l'Immaculée-Conception. Ah ! mes frères, la foi nous échappe, retenons-la. »

Ces paroles laissent les spectateurs indifférents. Ah ! oui, la foi disparaît, la science triomphe comme vous le dites. Et il était bien temps. Cette « scène » n'a que trop duré. Le peuple veut s'instruire ; il voit que c'est l'ignorance qui l'a maintenu si longtemps dans l'erreur et dans la misère. Désormais, il est décidé à renverser tous les obstacles qui lui barrent la route de vérité, de justice, de solidarité. Malgré les dogmes de l'Immaculée-Conception, de la puissance des saints, etc., qui vous sont, dites-vous, indispensables pour maintenir la foi, votre règne aura bientôt vécu. Une ère nouvelle va commencer.

O. RÉMUS.

Marcellac

Syndicat des planteurs de tabacs. — Il vient d'être formé dans la commune de Marcellac, un syndicat de planteurs de tabacs.

Dimanche dernier cent vingt planteurs assistaient à une réunion ayant pour but la formation définitive du Syndicat.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Récompense honorifique. — Sur la proposition de l'Académie de médecine, par arrêté du ministre de l'Intérieur, une médaille d'argent a été décernée à M. le docteur Laroque à Gourdon, qui a contribué à la propagation de la vaccine, et qui avec zèle a pratiqué les vaccinations et revaccinations en 1905.

Le meurtre de Saint-Cirq-bel-Arbre. — Voici des renseignements complémentaires à la note succincte parue mardi au sujet du meurtre de Saint-Cirq-bel-Arbre :

Au village du Mas près St-Cirq-bel-Arbre, vivaient en mésintelligence depuis une douzaine d'années, deux familles Baldy et Hébrard. Des discussions survenaient souvent entre elles au sujet d'un passage que le sieur Hébrard prétendait avoir sur une terre du nommé Baldy et que ce dernier lui contestait.

Samedi dernier, le père Baldy, âgé de soixante-douze ans, voyant Hébrard se disposer à suivre ledit passage, prit un pieu et se dirigea vers son ennemi pour lui intimiser sans doute l'ordre de ne pas avoir à rentrer dans son champ.

Que se passa-t-il ? Nul ne le sait. Tousjours est-il que, vers le soir, les parents de Baldy, ne le voyant pas rentrer, furent à sa recherche et le trouvèrent au lieu dit les Courbes du Retz, couché en travers du chemin public, le crâne fracassé et le thorax enfoncé ; le pieu qu'il avait pris gisait maculé de sang à côté de lui. Une grosse pierre pesant 20 kilos paraissait aussi avoir servi à commettre le crime.

Le parquet et la gendarmerie mandés en toute hâte par M. le maire de Soullaguet, se transportèrent sur les lieux accompagnés de M. Ferrières, médecin légiste, chargé de procéder à l'autopsie de la victime. Grâce à l'enquête habilement conduite par M. Daynac, juge d'instruction, le soir même le sieur Hébrard, sur qui pèsent, paraît-il, de graves soupçons, était arrêté et écroué à la maison d'arrêt de notre ville.

Souillac

Enterrement civil. — Lundi, à quatre heures et demie, ont eu lieu les obsèques purement civiles de Jean-Baptiste Bonnet limonadier, âgé de cinquante-neuf ans.

La 350^e section des Vétérans des armées de terre et de mer avec tambour et drapeau, et la Société de secours mutuels, assistaient à la cérémonie.

Au cimetière, M. le commandant Bayle, président de la section des Vétérans, a dit un dernier adieu au défunt.

Nous adressons à la famille nos condoléances.

Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1602, du 1^{er} avril 1905.

La vie dans les postes alpins d'hiver, par Ardoain Dumazet. — Une exploitation industrielle de luciole, par P. Sallier. — Nouveautés photographiques, par G. Marchal. — Le bassin ouiller de Meurthe-et-

Moselle, par L. Bailly. — Appareil Messager servant à la mesure du débit des conduites d'eau, par R. Bonnin. — La Banque dans l'antiquité asiatique, par P. Lecoche. — Les herborisations du printemps, par G. Loucheux. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 27 mars 1905, par Ch. de Villedeuil. — L'éclairage au Lusol, par Lucien Fournier.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Ravoine, Paris, 6^e. — Sommaire du 30 mars 1905.

2^{ème} Nacla ; Chronique. — La baronne Staffa : Le Passant d'un jour. — A. de Gériolles : Pier amour (suite). — Paul et Victor Marguerite : L'eau souterraine (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Paul Bonhomme : Mademoiselle Panache (suite). — François Deschamps : Au plat d'étain (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vuillière, Paris. Sommaire du 30 Mars 1905.

La Kasbah de Tanger, Mathilde Zeys. — Une exécution capitale au Chili, B. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Fiacre sans taxamètre. La fuite vers Moukden. Le téléphone sans fil, G. T. — Jacques Rodier. Histoire d'un Robinson français. (L'ustrations d'Holewinski) (suite), G. de Wailly. — Ensevelis vivants, E. Istivo. — Vers l'étoile de Minicoy. Récit d'aventures vécues. (Illustr. de Tafari) (suite), C. Festetics de Tolna. — Curiosités naturelles : Un faux cactus. — Les races humaines par la plume et par l'objectif : Les Arabes anjouanais, G. F. — Enquêtes mutuelles : Le cercle balançaioira.

NOS CONCOURS : Concours N° 168 (La puce géographique). Soixante prix. — Résultats du Concours N° 163. (Le portique), Lauréats, M. Sphinx.

Le TOUR DE FRANCE

GUIDE DU TOURISTE EN FRANCE ET DANS LES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE

Sommaire du N° 13 (1^{er} avril)

L'Estérel, E.-A. Martel. — Metz (2^e partie), Emile Hinzelin. — Les Côtes de France (suite), Ch. Vélain.

Les 15 jours du « Tour de France »

(Du 15 au 31 mars)

SUPPLEMENT ILLUSTRÉ DE 16 PAGES

Le Tour de France et le Tourisme, Robert de Souza. — Le Tour de France géographique, Paul Risson. — Le Tour de France alpiniste, Commandant Koenig. — Le Tour de France pyrénéiste, Henry Spont. — Le Tour de France traditionnel, de Beaurepaire-Froment. — Le Tour de France maritime, Commandant Koenig. — Le Tour de France archéologique, Ch. Merki. — Le Tour de France automobiliste, M. Branger. — Le Tour de France photographique, Ch. Géniaux. — Le Tour de France scientifique, D^r. Galtier-Boissière. — Le Tour de France et la Femme, Comtesse Marfa. — Comment on vend le « Tour de France », F. Fos.

Prix du « TOUR DE FRANCE » et de son supplément : 32 pages, 100 illustrations, dont plusieurs en page entière 50 centimes.

Couverture en couleurs de A. Lesbroussart ; Rochers à Granville.

En vente chez tous les libraires et dans les bibliothèques de chemins de fer.

Prix de l'abonnement : (Y compris tous les numéros exceptionnels, quel qu'en soit le prix : France, 1 an 12 fr., six mois 7 fr. — Etranger, 1 an 20 fr., six mois 10 fr..

Dépôtaires : M. Girma, libraire boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES 1905

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 15 Avril au Mercredi 3 Mai inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Jeudi 4 Mai.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 4 Mai.

Excursions

En Touraine aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours

— Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bulletin Financier

La disposition du marché ne se sont pas modifiées et elles ne paraissent pas devoir changer jusqu'à la liquidation qui commence demain par la réponse des primes.

Notre 3 0/0 cote 99.62 ; l'amortissable 100 f.

Affaires suivies sur les actions de nos Sociétés de Crédit ; le Crédit Foncier clôture à 742 ; le Comptoir National d'Escompte 640 ; le Crédit Lyonnais à 1132 ; la Société Générale, 644.

Nos chemins finissent ; le Lyon à 1416 ; le Midi à 1224 ; le Nord à 1350 et l'Orléans à 1542.

Le Suez cote 4.425 ; le Rio à 1640, la Brians à 449 et la Sosnowice à 1400.

Parmi les fonds étrangers ; l'Extérieure reprend à 92,05 ; le Portugais à 68,85 ; Le Russe Consolidé est à 88,15 ; le 3 0/0 1891 à 74,25.

Le Turc est à 89,15 ; la Banque Ottomane à 605.

La Soie Hongroise est à 325 fr. ; ce cours paraît favorable aux achats ; la Société commencent son exploitation.

Comme il l'a déjà été annoncé, tous les créanciers de la liquidation de la compagnie de Panama ont jusqu'au 4 avril prochain pour faire connaître s'ils désirent user du droit qui leur est réservé de souscrire au prix de 100 fr. un bon à lots par chèque 2,655 fr. de leurs créances.

Le prix des bons sera imputé sur le premier dividende à recevoir, qui sera de 10 0/0 du montant des créances, dividende dont la répartition commencera en mai prochain.

7^e Régiment d'Infanterie

Commission des Ordinaires

Adjudication de la fourniture de viande fraîche du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 1905, le Jeudi 20 Avril 1905 à la caserne Bessières, à 2 heures de l'après-midi. Délai d'inscription le 15 Avril 1905.

Etude de M^e MOURGUES

HUISSIER A CAHORS
12, BOULEVARD GAMBETTA

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Des marchandises neuves, dépendant de la liquidation judiciaire de la Société BERNARD et de SUAREZ, de Toulouse, fixée au Dimanche deux Avril mil neuf cent cinq, à neuf heures du matin, jours et heures suivants s'il y a lieu, à Cahors, maison de M. Brunet, rue du Portail-Alban n° 1.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient qu'en exécution d'une ordonnance, rendue le quatorze Février mil neuf cent cinq, par Monsieur SIRVEN, juge au Tribunal de Commerce de Toulouse, et juge-commissaire de la liquidation judiciaire BERNARD et de SUAREZ,

Et à la requête de Monsieur MEILHON, avocat-arbitre de commerce, demeurant à Toulouse, 4, rue du Rempart Saint-Etienne, agissant en qualité de liquidateur judiciaire de la dite liquidation judiciaire BERNARD et de SUAREZ, il sera procédé, le Dimanche deux Avril mil neuf cent cinq à neuf heures du matin, jours et heures suivants s'il y a lieu, par le ministère de M^e MOURGUES, huissier à Cahors, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des marchandises neuves ci-après consistant en : huile d'olive en bouteilles, savon, pâtes alimentaires, vins, vinaigres, morue, et autres denrées avec le matériel.

Le prix de la vente sera payé comptant sous peine de revente immédiate sur folle enchère.

Cahors, le vingt-neuf mars mil neuf cent cinq.

Signé :

C. MOURGUES.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de

l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt	99 60
Jouissance 1 ^{er} jan. 1905 tme	99 62
3 0/0 amor. Der. an. 1953. cpt	..
Jouiss. 16 janv. 1905 .. tme	100 ..
Banque de France.....cpt	3790 ..
Action nom. jouiss. 31 déc. tme	..
Banque de Paris et Pays-B. cpt	1314 ..
500 fr. t. p. jouiss. jan... tme	1313 ..
Crédit Foncier.....cpt	735 ..
500 fr. t. p. jouiss. jan... tme	..
Crédit Lyonnais.....cpt	1135 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sept. tme	1132 ..
Société générale, jouis. oct. cpt	643 ..
Est.....cpt	990 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov... tme	990 ..
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1415 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov... tme	1416 ..
Midi.....cpt	1228 ..
500 fr. t. p. jouiss. jan... tme	1224 ..
Nord.....cpt	1850 ..
400 fr. t. p. jouiss. jan... tme	1850 ..
Orléans.....cpt	1540 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct... tme	1542 ..
Ouest.....cpt	940 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct... tme	..
Métropolit. 250 f. t. p. juill. tme	611 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. jan. tme	4425 ..
— 5 ^e civile.....jan...cpt	..
Proc. Thomson-Houston. j. tme	854 ..
Espagne extér. 4 0/0 jan. tme	92 05
Russe 4 0/0 1901.....déc. cpt	88 60
— 3 0/0 1896.....fév. cpt	71 60
Rio-Tinto.....jouiss. nov. tme	1640 ..

MINES D'OR

Rand Mines.....	274 ..
Chartered.....	48 75
East Rand.....	213 50

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 75 à 24 » ; avril 24 » à 24 25 ; mai-juin 24 50 à 24 75 ; 4 de mai 24 25 à

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Les créanciers vérifiés et affirmés de la liquidation judiciaire du sieur Louis DELBOS, négociant à Cahors, rue Fénelon, sont invités à se rendre le lundi 10 avril 1905, à 3 heures du soir, au Palais de Justice de Cahors, salle d'audience du Tribunal de Commerce, pour délibérer sur le concordat proposé à ses créanciers par ledit

DELBOS et, au cas de rejet des propositions concordataires du débiteur, donner leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

Le Greffier,
A. FOULVEREL.

RÈGLES Méthode infaillible pour tous retards. 10 fr. Poste de la Loire, Chantenay (Loire-Inf.)

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

BOURGET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bousson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

(SERVICE D'HIVER 1904-5)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos																	
17		5 (1)		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		1126		1136		40			
DIRECT.		EXPRESS.		EXPRESS.		DIRECT.		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS	
PARIS (Orsay).....	départ.	2 45 s.	10 22	9 3	11 1 s.	---	---	---	---	TOULOUSE..d.	1 1 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	9 16 m.	6 5 m.	CAHORS. — dép.	6 5 m.	7 28 s.	12 49 s.	7	7 14 s.	7	7 14 s.	7	7 14 s.	
PARIS (Aust.).....	départ.	3	10 31	9 12 s.	11 14	---	---	---	---	MONTAUBAN..d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	10 53	7 20	Mercuès.....	6 19 m.	7 50 s.	1 3	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	
LIMOGES.....	arrivé.	2 1	4 38 m.	3 11	9 2	---	---	---	---	CAUSSADE.....	---	4 1	5 20	8 11	9 53	11 33	8 1	Donelle (Arrêt).....	6 30	8 9	1 14	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	
BRIVE.....	départ.	3 34	4 46	3 20	9 29	---	---	---	---	LALBENQUE.....	---	---	6 9	8 52	---	12 13 s.	8 43	Parnac.....	6 36	8 20	1 20	7 32	7 32	7 32	7 32	7 32	
Gignac-Cressensac.....	départ.	6 35	6 33 c.	4 52	12 27	---	---	---	---	CIEURAC.....	---	---	6 19	9 1	---	12 22	8 52	Luzech.....	6 49	8 46	1 32	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	
SOULLAC.....	arrivé.	7 40	7 39	5 35	2 7	---	---	---	---	SEPT-PONTS.....	---	---	6 33	9 13	---	12 34	9 4	Prayssac (Arrêt).....	6 52	---	1 35	7 49	7 49	7 49	7 49	7 49	
CAZOULÈS.....	départ.	7 45	7 40	5 37	2 10	---	---	---	---	CAHORS. { arr. }.....	2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	---	12 34	9 4	Puy-l'Évêque.....	7 1	9 11	1 43	8 1	8 1	8 1	8 1	8 1
Lamothe-Fénelon.....	départ.	8 9	---	---	1 47	---	---	---	---	CAHORS. { dép. }.....	2 49	4 40	6 52	---	10 36	5 57 m.	---	Duravel.....	7 8	9 25	1 50	8 8	8 8	8 8	8 8	8 8	
Nozac.....	arrivé.	8 19	---	---	2 7	---	---	---	---	ESPEÈRE.....	---	---	7 5	---	---	---	---	Soturac-Touzac.....	7 16	9 37	1 58	8 16	8 16	8 16	8 16	8 16	
GOURDON.....	départ.	8 31	8 8	6 2	3 5	---	---	---	---	St-Denis-Catus.....	---	---	7 19	---	---	---	---	Fumel.....	7 25	10 2	2 7	8 27	8 27	8 27	8 27	8 27	
Saint-Clair.....	arrivé.	8 40	---	---	9 27	---	---	---	---	Thédirac-Peyril.....	---	---	7 33	---	---	---	---	LIBOS.....	7 31	10 9	2 13	8 33	8 33	8 33	8 33	8 33	
Dégagnac.....	départ.	8 51	---	---	9 17	---	---	---	---	CAHORS.....	---	---	7 42	---	---	---	---	PARIS.....	11 16 s.	---	4 14 s.	8 23 s.					
Thédirac-Peyrilles.....	arrivé.	9 2	---	---	9 27	---	---	---	---	SEPT-PONTS.....	---	---	7 52	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Saint-Denis-Catus.....	départ.	9 13	---	---	9 39	---	---	---	---	BRIVE.....	---	---	8 16	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
Espère.....	arrivé.	9 22	---	---	9 51	---	---	---	---	CAUSSADE.....	---	---	8 25	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
CAHORS.....	départ.	9 32	8 47	6 38	3 57	---	---	---	---	SOULLAC { a. }.....	3 47	5 52	8 46	---	11 43	7 58	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
Sept-Ponts.....	arrivé.	9 41	8 53	6 43	4 5	---	---	---	---	SOULLAC { d. }.....	3 48	5 57	8 51	---	11 44	8 7	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
Cieurac.....	départ.	9 51	---	---	7 20	---	---	---	---	Gignac-Cressensac.....	---	---	9 21	---	12 21 m.	9 11	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
Lalbenque.....	arrivé.	10 5	---	---	7 23	---	---	---	---	BRIVE { a. }.....	4 24	6 33	9 56	---	12 28 m.	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
Caussade.....	départ.	10 12	---	---	7 26	---	---	---	---	BRIVE { d. }.....	4 28	7	---	---	12 28	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
Montauban.....	arrivé.	11 19	10 2	7 46	5 55	---	---	---	---	PARIS (A.) arr. }.....	11 51 m.	4 14 m.	---	---	8 34	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
Toulouse.....	arrivé.	12 13	10 49 s.	8 38	7 51	---	---	---	---	PARIS (O.) arr. }.....	11 59	4 23	---	---	8 43	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

II PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS